



## Rapport de la Commission financière

**Budget 2016**

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

#### Composition de la Commission

|                 |  |
|-----------------|--|
| Pour le PS:     | Mme Katia Babey<br>Mme Celia Clerc<br>M. Pierre-Alain Borel<br>M. Pascal Bühler<br>M. Yannick Rappan |
| Pour le PLR:    | M. René Curty<br>M. Daniel Surdez<br>M. Christophe Ummel   |
| Pour le POP:    | Mme Sarah Blum<br>Mme Lucie Marchon<br>M. Karim Boukhris   |
| Pour Les Verts: | M. Pierre-Yves Blanc<br>Mme Monique Erard  |
| Pour l'UDC:     | M. Marc Arlettaz<br>M. Marc Schafroth  |

#### Constitution du Bureau de la Commission

Lors de la première séance, le Bureau a été constitué comme suit:

*Présidence:* Mme Monique Erard

*Vice-présidence:* Mme Celia Clerc

*Rapporteur:* M. Marc Schafroth

Composition du Conseil communal:

M. Théo Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments, des Relations extérieures et de la Chancellerie.

M. Jean-Pierre Veya, vice-président, directeur du dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse.

M. Jean-Charles Legrix, directeur du dicastère de la Sécurité, des Energies et du Tourisme.

Mme Nathalie Schallenberger, directrice du dicastère de l'Instruction publique, de la Santé, des Affaires sociales et de la Communication.

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des Finances, de l'Economie, et des Ressources humaines.

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Deux commissaires siégeaient pour la première fois, M. René Curty en remplacement de Mme Sylvia Morel et M. Marc Arlettaz en remplacement de M. Hughes Chantraine.

Mmes Katia Babey et Lucie Marchon, MM. Pascal Bühler et Yannick Rappan étaient absents, le 15 septembre; Mmes Celia Clerc et Lucie Marchon, M. Daniel Surdez, le 20 octobre; Mmes Katia Babey et Lucie Marchon, M. Pierre-Yves Blanc le 5 novembre, Mme Lucie Marchon le 18 novembre.

Pour l'examen du budget 2016, la Commission s'est réunie à quatre reprises, soit les 15 septembre, 20 octobre, 5 et 18 novembre 2015. Étaient excusés: M. Jean-Charles Legrix, le 15 septembre, M. Jean-Pierre Veya, les 5 et 18 novembre.

Le Conseil communal a participé aux séances de la Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service des finances.

## Contexte:

### Budget

Le budget 2016 s'établit dans des conditions encore plus difficiles que celui de 2015 révisé. Initialement, le déficit s'élève à CHF 26,366 millions, en incluant tous les éléments reportés par l'État ou exceptionnels. Le Conseil communal propose donc de ne pas intégrer les reports de charges que compte imposer le Conseil d'État à hauteur de CHF 4,304 millions, dans l'attente du vote du Grand Conseil. Il propose également de ne pas intégrer les charges exceptionnelles à hauteur de CHF 4,645 millions. Divers changements dans le budget ont été opérés pour un montant de CHF 1,953 millions. Le déficit est ainsi ramené à CHF 16,853 millions. Cette façon de faire, bien que particulière, permettra une meilleure lisibilité du budget.

La modification du règlement de la taxe déchets a également été introduite en passant de 25 à 20%. La réserve est de CHF 700'000.- et la taxe ne sera pas augmentée pour la population. Un rapport sera présenté au Conseil général afin de modifier le règlement. Il s'agira de CHF 250'000.- d'économie dans les comptes de la Ville.

### MCH2

La mise en application du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) donne une lecture compliquée du budget 2016. Le regroupement de certains comptes ou l'éclatement de certains autres ont un impact sur la clarté des chiffres actuels et passés. La création de nouveaux services modifie également plusieurs centres.

La Commission demande à ce que les subventions accordées soient désormais répertoriées précisément lors du budget et des comptes. Ces subventions figureront dans la brochure avec les comparatifs similaires au budget, respectivement aux comptes.

### LFinEC

La LFinEC se mettant en place également, cette dernière impose une estimation précise du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Cette mesure aura un impact sur notre bilan et ainsi permettra d'avoir une fortune importante nous autorisant à présenter le déficit prévu pour 2016. Le Conseil communal travaille sur le Règlement communal visant à l'application de la LFinEC. Ce rapport sera présenté au Conseil général pour approbation. Il s'agira principalement de définir le cadre légal et d'entériner le mécanisme de maîtrise des finances. Le Conseil d'État a admis une période transitoire de deux ans, soit 2016 et 2017 durant laquelle il peut être dérogé à ce mécanisme.

### Emprunt DEPFA

Pour rappel, la banque DEPFA ayant été mise en faillite il y a quelques années, c'est l'État allemand qui gère cette dernière par le biais de la société FMS.

La Direction des finances et le chef du service financier se sont rendus à Munich pour rencontrer les directeurs de FMS. La discussion a très rapidement démontré que ces emprunts sont purement spéculatifs. Les interlocuteurs de notre délégation ont admis la particularité d'un tel montage financier. Au terme de l'entretien, aucune décision n'est prise formellement, principalement sur la proposition de la Ville de rembourser ces deux emprunts (€ 20 millions et US\$ 30 millions) moyennant une indemnité unique de CHF 20 millions pour solde de tous comptes. Une contre-proposition est adressée au Conseil communal par les liquidateurs de la banque DEPFA. Cette proposition étant totalement inacceptable, la société FMS est sommée de se positionner formellement sur la proposition faite par la Ville, jusqu'au 10 octobre 2015. Aucune réponse n'étant arrivée dans le délai, un mandataire est nommé pour examiner les différentes démarches possibles. La Commission est préoccupée par cette situation et se demande si le Conseil d'État dont le chef de département des finances, directeur du Dicastère des finances de la Ville au moment de la signature de ces emprunts ne devrait pas être sollicité pour trouver une sortie dans ce dossier.

### Effectifs

Durant la période du mois de juin au mois de septembre, les effectifs ont passé de 747 personnes (607.40 EPT) à 754 personnes (614.17 EPT). Cette évolution ne découle pas de la volonté de la Ville, mais d'obligations imposées par l'État. En effet, les effectifs de la Ville ont diminué de 747 personnes (607.40 EPT) à 734 personnes (599.68 EPT), soit 13 personnes (7,72 EPT). Le SCAS et le Service de la jeunesse dont les directives nous viennent de l'État ont conduit à une augmentation de 15 personnes (10.99 EPT), respectivement 5 personnes (3.5 EPT).

### Prévoyance.ne

L'attribution à la provision pour la recapitalisation en 2019 de Prévoyance.ne de CHF 650'000.- a été supprimée et sera provisionnée au 31 décembre 2015. Les cotisations des collaborateurs actifs à fin 2009 se montant à CHF 867'000.- seront prises en charge par le fonds de l'ex-CPC et donc ne figurent pas dans le budget 2016. Depuis la fusion des caisses de pensions, tous les collaborateurs de la Ville participent à l'assainissement de Prévoyance.ne. Un recours étant en suspens dans le dossier de la liquidation de l'ex-CPC, la liquidation est donc bloquée.

Dès que le recours sera traité, la Ville pourra rembourser les collaborateurs pour le trop payé et n'aura plus non plus à payer sa part d'assainissement pour ces assurés.

### Reports de charge de l'État

Une nouvelle fois le Conseil d'État a mis en place toute une série de reports de charges sur les Communes pour boucler son budget. La manque de dialogue et de concertation de l'État avec les Communes, lesquelles se sont retrouvées devant le fait accompli pose un problème toujours plus conséquent. La Commission regrette autant que le Conseil communal le comportement de l'État et estime que ce n'est pas de cette façon que l'on arrivera à une solution de redressement pérenne de nos finances.

### Recettes fiscales:

Les recettes fiscales enregistrent encore une régression. La prévision du service des contributions pour 2016 annonce CHF 108,9 millions soit un recul de CHF 7,5 millions par rapport à 2015. Pour les personnes physiques la diminution estimée est de CHF 1.5 millions, pour les personnes morales de CHF 4,9 millions, pour la rétrocession des frontaliers de CHF 0,5 million.

### Investissements:

Au vu de la situation financière, les investissements sont extrêmement limités. Ils se divisent désormais en trois catégories.

La première comprend les investissements à charge de la Ville. Pour 2016, ils s'élèvent à CHF 9,876 millions. Des recettes sont prévues pour un montant de CHF 1,028 millions. Les investissements nets s'élèveront donc à CHF 8,850 millions.

La seconde comprend les investissements financés par des taxes. Ces derniers s'élèvent à CHF 10,829 millions. Des recettes sont prévues pour un montant de CHF 126'000.-.

La troisième comprend les investissements du patrimoine administratif qui sont autofinancés. Il s'élève à CHF 665'000.-.

### Mesures d'économies:

Les premières mesures d'économies ont été votées en 2015 déjà. Il s'agit dans un premier temps d'une retenue salariale touchant l'ensemble du personnel communal, le Conseil communal ainsi que les retraités du Conseil communal, à charge de la Ville. Les élus et les partis contribuent également, mais depuis l'exercice 2015-2016 déjà.

Le SIC (service informatique communal) est également réformé, puisque le départ de son responsable ne sera pas remplacé. Le SIEN (service informatique entité neuchâteloise) s'occupera désormais de la Ville de La Chaux-de-Fonds avec comme interlocuteur direct, M. Abbet chef du SIEN.

Le nouveau Service des Espaces publics regroupant la Voirie, le Service des espaces verts, le Cimetière et Centre funéraire a pour but une meilleure efficacité dans la gestion du personnel mais également dans l'achat futur de nouveaux véhicules.

Le regroupement du SAB (service architecture et bâtiments) et de la Gérance communale va permettre une complémentarité de ces deux services déjà proches dans leur activité respective.

Le remplacement à l'interne du service de la cheffe du SRH (service des ressources humaines) permet également une économie d'autant que des postes ont été comblés à l'interne de l'Administration.

Si le chef du SDP a été remplacé par une offre d'emploi, son adjoint a été nommé à l'interne et le poste précédemment occupé par cette personne n'a pas été remplacé.

### Discussions des rapports des sous-commissions en Commission

#### plénière

Les sous-commissions se sont réunies le 20 octobre 2015. La Commission passe en revue ces différents documents dont quelques points soulèvent les questions suivantes:

#### Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Il est relevé l'ambiance morose qui règne dans certains services en raison des nombreux projets gelés. Une question revient sur la suite qui sera donnée au Street Hockey et des conséquences dues au blocage des investissements, notamment sa relégation en ligue B. Ce dossier reste bloqué, à l'instar d'autres investissements gelés, néanmoins le Service des sports reprendra contact avec le club.

### Dicastère de M Théo Huguenin-Elie

Il est demandé un complément d'information concernant la mise en place par le Contrôle des habitants de la procédure pour les requérants de résidence secondaire.

Le Conseil communal indique qu'auparavant l'analyse du dossier par le Contrôle des habitants était simple alors qu'aujourd'hui, une injonction est faite aux personnes de fixer leur domicile légal en notre ville d'autant plus qu'elles y travaillent et envoient leurs enfants à l'école alors que leur domicile est fixé dans un autre canton. Les cas difficiles à déterminer sont ceux qui n'ont pas d'enfants. De plus, de nombreux véhicules sont immatriculés en Valais (moins coûteux) alors que les personnes travaillent et vivent ici.

### Dicastère de Mme Sylvia Morel

Il est relevé l'inquiétude des chefs de service concernant le risque d'absentéisme l'année prochaine suite aux mesures d'économies prises. Il faut insister sur la nécessité de rassurer le personnel et de le mettre en confiance. C'est crucial pour l'avenir de la Ville d'avoir un personnel, bien que réduit, motivé dans son travail. Un désistement latent non confirmé va perturber le fonctionnement des institutions.

### *Prise de position des représentants des groupes:*

#### Position du groupe PS

Bien que prévoyant un déficit plus que conséquent de presque 17 millions – et ce sans tenir compte de plus de 5 millions de francs de report de charges de l'Etat sur la Commune, qui devraient encore péjorer de manière dramatique le budget 2016 – le groupe socialiste acceptera ce dernier.

En effet, le budget 2016 retranscrit une volonté ferme de redresser à terme et dans une optique de durabilité la situation financière de notre Ville. Plus spécifiquement, la concrétisation dès le 1er janvier 2016 du service des espaces publics, respectivement, la création à compter de cette même date du service des bâtiments et du logement illustrent l'effort structurel consenti par l'administration.

Si les économies proposées dans le cadre du budget 2015 révisé se voulaient relativement linéaires, celles ressortant du budget 2016 tiennent d'une réflexion plus pointue, visant un assainissement et une stabilisation dans la durée de la situation financière de La Chaux-de-Fonds. Un tel objectif passe nécessairement par des synergies et une mutualisation des services, cette réflexion quant au fonctionnement de l'administration et à sa modernisation va immanquablement devoir être poursuivie.

Il s'agira, toutefois, ici de rester attentifs à la qualité des conditions de travail du personnel, ainsi que de veiller à maintenir l'effectif indispensable à la poursuite des missions dévolues à une collectivité publique comme la nôtre.

Bien que l'ensemble des charges ait été sensiblement réduit, le budget présenté est très fortement déficitaire. Or, les recherches d'économies semblent avoir été poussées au maximum du possible. Au-delà, certaines prestations qu'une ville comme La Chaux-de-Fonds se doit d'offrir à sa population ne pourront tout simplement plus être assurées et le rôle même de notre collectivité pourrait devoir être revu.

Aussi, le nécessaire redressement de la situation financière suppose de trouver de nouvelles ressources fiscales, d'augmenter la capacité contributive tant des personnes physiques que des personnes morales. A cet égard, la crise que connaît le secteur de l'horlogerie, ainsi que la santé sociale et économique de notre population, soit une certaine paupérisation de celle-ci, n'est pas sans inquiéter le groupe socialiste.

Certes, il s'agit de veiller à maintenir, voire à renforcer, l'attractivité de La Chaux-de-Fonds afin de susciter l'envie de nouvelles entreprises de s'y implanter et pour celles déjà installées de s'y développer, respectivement, de nouveaux habitants de s'y établir. Cela étant, la forte baisse des recettes fiscales, depuis plusieurs années s'agissant tout particulièrement des personnes morales dans des communes comme la nôtre, doit inciter l'Etat à revoir le système fiscal tel qu'imaginé sur le plan cantonal. Dans un canton qui se veut comme un espace unique, il est nécessaire d'avoir une fiscalité unique, permettant à chaque commune de se développer dans l'intérêt général de l'ensemble du canton.

La capacité d'investissement de La Chaux-de-Fonds se voit enfin drastiquement limitée suite au nouveau plan comptable et à l'introduction d'un frein à l'endettement. Si, pour 2016, une autorisation exceptionnelle a été accordée quant à des investissements à hauteur de 10 millions, en lieu et place des 4 millions de francs commandés par le frein à l'endettement, il apparaît que des solutions créatives et imaginatives devront être recherchées afin de continuer à concrétiser des projets suscitant l'espoir de notre collectivité et ainsi de maintenir le bien vivre des habitants de notre ville.

#### Position du groupe POP

Le budget 2016 qui nous est présenté comprend une très importante quantité de coupes qui, nous l'espérons, déboucheront sur des économies réelles. Cet exercice douloureux nous est imposé par une baisse brutale des revenus de la Ville.

Ces coupes n'épargnent personne, elles touchent les employés de la Ville, le fonctionnement des services, les subventions, les investissements, les mandataires externes, etc. De près ou de loin, c'est l'ensemble de la communauté chaux-de-fonnière qui est touchée.

Malgré cela, le budget qui nous est présenté est rouge et pourrait virer à l'écarlate puisqu'il ne tient pas compte de futures décisions cantonales qui pourraient être prises d'ici à la fin de l'année.

Qu'importe les reports et autres aggravations provenant du Canton, les commissaires POP considèrent que la Ville doit désormais orienter son action sur les revenus.

En effet, comme annoncé à de multiples reprises lors de notre assemblée, nous sommes «arrivés à l'os» et la fonction publique ne doit pas être considérée seulement comme une charge mais bien comme un service qu'elle rend à la population.

Si nous voulons que notre ville reste attractive pour les contribuables, nous devons absolument conserver un certain nombre de prestations. Ces derniers partiront encore plus sûrement si l'on ne propose plus d'hôpital, de piscine, de bois du ptit, etc.

En l'état, le POP n'a pas encore décidé s'il allait accepter ce budget de rigueur sans proposer d'amendement.

#### Prise de position du groupe Les Verts

Notre Commune se trouve dans une très mauvaise situation financière et plus personne ne peut l'ignorer.

Les perspectives ne nous laissent pas présager des lendemains qui chantent, en tout cas pas pour tout de suite et cela demande et demandera que nous nous serrions les coudes tous partis confondus.

Nous remercions le travail déjà réalisé par les conseillers communaux qui ont associé la Commission financière à leurs réflexions et démarches en toute transparence. Nous saluons les recherches d'économies ou de rentrées financières menées dans tous les services de la Ville et l'acceptation, en tout cas apparente, des collaborateurs face aux regroupements de services.

Nous pensons qu'en refusant ce budget, nous donnerions un très mauvais signal à nos concitoyens et qu'il va falloir communiquer correctement et régulièrement l'état dans lequel se trouvent nos finances.

Nous pensons qu'il est important de ne pas oublier les collaborateurs de notre Commune, quel que soit leur fonction, par un simple mot de remerciement, d'encouragement, par une demande de savoir comment elles, ils vont en toute amitié. Elles-ils ont un grand besoin de ne pas être oublié-e-s dans la tourmente que nous traversons.

Vous l'aurez compris, les Verts accepteront le budget 2016.

### Position du groupe PLR

Les représentants du groupe PLR à la Commission financière remercient le Conseil communal pour le travail conséquent qu'il fournit depuis le début de cette année pour faire face à la situation de crise dans laquelle se trouve notre Commune. Restructurer, économiser, «couper» sans démotiver et enlever l'espoir des citoyens, des usagers et des employés, est un exercice de dosage difficile auquel le Conseil communal s'est employé autant que faire se peut. Les services communaux se mettent en marche et collaborent, qu'ils en soient remerciés également.

Nous rappelons, à l'adresse des autres Communes neuchâteloises, que notre Ville est un centre tant dans le secteur de l'économie et partant de l'emploi, des services, de la formation et des loisirs. Toute une région profite de ses bienfaits mais peu se soucient d'en supporter conjointement les coûts et les responsabilités. Cette situation ne pourra pas durer.

Les paramètres que sont la conjoncture, la situation financière de l'Etat, et la répartition des ressources et des charges entre l'Etat et les Communes sont autant d'indicateurs qui montrent que la crise va s'installer durablement. Les recherches de synergies, de rationalisations, d'économies doivent donc se poursuivre afin d'aboutir à un fonctionnement toujours plus efficace de la Commune, ainsi qu'une valorisation maximale de ses ressources.

L'élaboration budgétaire doit devenir un exercice continu et ne peut plus être une activité saisonnière comme elle l'a trop longtemps été. L'élaboration du budget 2017 doit donc commencer au lendemain de l'acceptation de celui de 2016. Le PLR a la conviction que les efforts et les sacrifices ressentis comme douloureux aboutiront à des fruits futurs. L'objectif étant de dégager à moyen terme des ressources qui permettent de réinvestir afin de redonner espoir et fierté à notre Ville et à ses citoyens.

### Position du groupe UDC

Les commissaires UDC sont amèrement insatisfaits de la situation financière de la Ville. La situation que traverse notre Commune est due à divers facteurs plus ou moins prévisibles. La baisse importante des recettes fiscales, l'éternel report de charges de l'État, l'augmentation des effectifs imposée par l'État dans le domaine du social et la jeunesse en sont des exemples flagrants.

Néanmoins, le groupe UDC au Conseil général a, à de nombreuses reprises, mis en garde le Conseil communal pour tenter de lui faire éviter la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Notre Commune a vécu bien au dessus de ses moyens et ce depuis trop longtemps. Notre groupe s'en est inquiété et indigné, en vain.

Malgré cela, un grand défi attend les Autorités de notre Ville, celui de relever la tête et de se sortir de cette mauvaise situation. Bien que très insatisfait par le déficit annoncé pour 2016, les commissaires UDC accepteront le budget afin de participer à l'élan nécessaire pour trouver une sortie de crise digne.

### Adoption des rapports des sous-commissions:

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### Adoption du rapport de la Commission:

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Approbaton du budget 2016:

Le budget 2016 d'exploitation et d'investissements tel que présenté par le Conseil communal est accepté à l'unanimité des membres présents.

### Remerciements:

La Commission financière remercie l'ensemble des Services pour leur professionnalisme malgré les mesures qui leur sont imposées. Elle reste convaincue que la population pourra compter sur une Administration exemplaire tout au long de l'année 2016.

Nos remerciements vont également au Conseil communal ainsi qu'au Secrétariat du Dicastère des finances pour la rédaction des procès-verbaux de séances ainsi que pour la logistique contribuant au bon déroulement des séances de la Commission.

La Commission remercie spécialement toutes les personnes rencontrées durant ses travaux, en particulier le chef du Service des finances et son équipe.

Pour la Commission financière  
Marc Schafroth  
Rapporteur